

Modalités de réforme des animaux gE+



Contexte

Après plus de 10 années de lutte collective, la réforme de tous les animaux gE+ est un passage obligé pour atteindre l'objectif collectif d'être indemne en 2027.



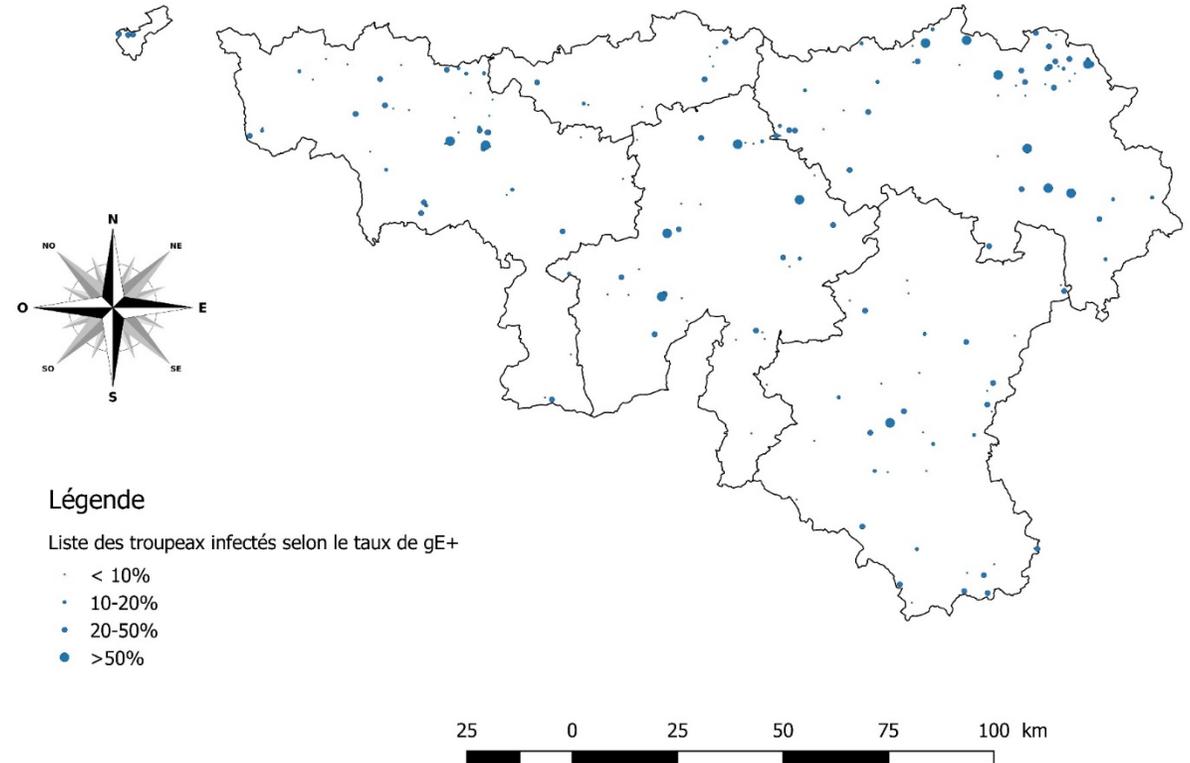
<https://i.pinimg.com>

Combien - Où ?

- **99,14 % des bovins wallons sont indemnes d'IBR !**
- **9 215 bovins gE+ au sein de 190 troupeaux.**

% de bovins gE+ par troupeau	Nbre de troupeaux	Nbre de gE+
<10% gE+	80	739
10% à 20% gE+	30	1363
20% à 50% gE+	64	5401
50% à 80% gE+	13	1709
> 80% gE+	3	3
	190	9215

Distribution géographique des troupeaux selon le % de gE+



Comment ?

- Les troupeaux infectés devront avoir réformé l'ensemble de leurs animaux gE+ **avant le 30/10/2023 !**
- Les modalités de réforme varient selon la situation sanitaire du troupeau :
 1. **Troupeaux < 10% gE+**
 - **TOUS LES gE+** devront être réformés **avant le 30/10/2021 !**
 2. **Troupeaux ≥ 10% gE+ et I2 depuis plus de 5 ans**
 - **1^{er} 1/3 des gE+** devront être réformés **avant le 30/10/2021**
 - **2^{ème} 1/3 des gE+** devront être réformés **avant le 30/10/2022**
 - **Tous les gE+ restants** devront être réformés **avant le 30/10/2023**

Comment ?

3. Troupeaux $\geq 10\%$ gE+ et I2 depuis moins de 5 ans et ayant été qualifié I₃ ou I₄ au cours des 4 dernières années
 - **Modalités de réforme plus souples**
 - Période de **maximum 4 ans** à dater de la découverte de l'infection, pour **réformer à leur propre rythme l'ensemble des animaux infectés**

Conditions à respecter

- ✓ Tous les bovins introduits au cours des 12 mois précédant la perte du statut indemne ont subi 2 prises de sang d'achat avec un résultat négatif.
- ✓ Statut indemne obtenu sur base de 2 bilans totalement négatifs (~~dérogation 1^o bilan avec max. 2 gE+ réformés endéans les 2 mois~~).
- ✓ Proportion de bovins gE+ lors du 1^{er} bilan après l'infection doit être supérieure à 10 %.
- ✓ Lors des bilans suivants, aucun « nouveau » bovin gE+ parmi les animaux nés après la date d'attribution du statut I₂, ces bovins étant révélateurs d'une circulation toujours effective du virus!

Et après octobre 2023 ?

- **Le délai de réforme des animaux gE+ sera de maximum 2 mois !**
 - **Cas particulier des contaminations de cheptels indemnes (en discussion...)**
 - Vaccinations intensives pendant 4 années (même après 2024)
 - Réforme progressive des gE+ (à son propre rythme)
 - Aides du fonds de santé sur les analyses sérologiques jusqu'à la ré-acquisition du statut indemne
 - Indemnisation des derniers gE+ à éliminer à l'issue des 4 ans
- ➔ Objectif : Récupération d'un statut INDEMNE 6 années après l'infection !**



Ce qu'il faut retenir ?

1. Pour la fin d'année 2023, tous les animaux infectés (gE+) devront avoir été réformés.
2. En partenariat avec le vétérinaire d'épidémiosurveillance, il est donc important dès à présent
 - D'établir votre **plan de réforme** des animaux gE+
 - De s'assurer avec lui que les **stratégies de vaccination et de biosécurité interne** sont optimales.
3. Les vétérinaires de l'ARSIA peuvent apporter leur expertise dans ce domaine et, en collaboration avec le vétérinaire d'épidémiosurveillance, accompagner les éleveurs de manière individuelle dans cette lutte qui arrive à son terme.

Merci pour votre attention!
La suite de la présentation à la prochaine vidéo...

